



NOUVELLES MODALITÉS DE MUTUALISATION DES RISQUES DU RÉGIME GÉNÉRAL D'ASSURANCE MÉDICAMENTS (RGAM)

À la lumière des résultats d'expérience de la dernière année quant à la mutualisation des prestations élevées de médicaments, la Société de compensation en assurance médicaments du Québec a révisé les paramètres de mutualisation pour le **1^{er} janvier 2010**.

Le seuil de mutualisation correspond au montant au-delà duquel l'expérience d'un groupe n'est plus affectée par les prestations supplémentaires d'un même certificat. Le tableau suivant présente les nouvelles modalités de mutualisation. Le seuil est déterminé selon la taille du groupe et est appliqué à chaque adhérent. Lors de l'analyse de l'expérience, les frais de mutualisation correspondants sont calculés selon le statut de chacun des adhérents.

Nouvelles modalités de mutualisation des risques prévues pour janvier 2010 :

Taille des groupes	Seuil		Coût annuel			
	2009	2010	2009		2010	
			Individuel	Mono. et Familial	Individuel	Mono. et Familial
0 to 24	\$4 400	\$4 800	\$126,96	\$350,04	\$128,04	\$354,04
25 to 49	\$11 300	\$12 400	\$60,00	\$165,00	\$60,00	\$163,08
50 to 124	\$21 000	\$23 000	\$23,04	\$63,96	\$23,04	\$63,00
125 to 249	\$37 000	\$37 000	\$6,96	\$18,96	\$9,96	\$27,00

Pour de l'information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller.

Novembre 2009